

THONON agglomération

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

P	VP Ju	SG	Grefte	RHF	Sec P
---	----------	----	--------	-----	----------

Date arrivée : 27 DEC. 2021

PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Charge COM	Charge mission	Sec PS



Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Le Président à :

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
124 BOULEVARD VIVIER-MERLE
69503 LYON CEDEX 3

Objet : Réponse écrite à vos observations

A 2 1 1 4 5 0

Affaire suivie par : Christophe ARMINJON

Président

Tél. : 04.50.31.25.00

N/Réf. : EM/2021.015086

Lettre RAR + courriel

Ballaison, le 22 DEC. 2021

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance des observations définitives de votre Chambre à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de Thonon-Agglomération pour les exercices 2017 et suivants.

A titre liminaire, je tiens à souligner le fait que je partage pleinement votre analyse s'agissant des conditions dans lesquelles Thonon Agglomération a été créée, savoir sans consensus politique préalable et à partir d'un découpage territorial sans rapport avec les réalités du bassin de vie dont le cœur urbain est constitué des 3 pôles que sont les villes de Thonon-les-Bains, Evian-les-Bains et Publier. Cet état de fait s'est encore révélé extrêmement prégnant à l'occasion de la procédure de retrait-adhésion conduite par cette dernière, procédure qui s'est soldée, contre toute attente, par un avis défavorable de la CDCI et un positionnement pour le moins effacé du représentant de l'Etat. Il est difficile dans ces conditions de reprocher aux élus de Thonon Agglomération une absence de vision politique alors qu'ils se sont clairement prononcés à cette occasion pour une mise en cohérence des limites administratives de l'EPCI.

Pour le surplus, votre rapport appelle de ma part les réponses qui suivent.

En premier lieu, s'agissant des documents structurants prévus par les textes et qui feraient encore défaut à Thonon Agglomération, je vous confirme les lignes directrices énoncées lors de mon audition du 25 février 2021, savoir :

- 1- Adoption et mise en œuvre d'une **Charte de Gouvernance**, selon délibération du Conseil communautaire de juillet 2021 ;

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

Thonon Agglomération

2, place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

Tél. 04 50 31 25 00 - accueil@thononagglo.fr - www.thononagglo.fr

- 2- Lancement de la définition et de la rédaction de notre **Projet de Territoire** en octobre 2021 à la suite de l'attribution de la mission d'assistance à maître d'ouvrage ; le diagnostic est en cours, l'objectif étant une approbation au second semestre 2022. Cette démarche va, sans conteste, aboutir à une refonte des statuts de l'EPCI, en droite ligne avec la situation que j'ai décrite dans mon propos liminaire, un second axe visant à unifier les politiques intercommunales de manière à garantir les solidarités et l'équité indispensables à tout processus de coopération intercommunale.
- 3- Une présentation du diagnostic financier agrégé du territoire a été réalisée en Bureau Elargi (ensemble des maires et vice-présidents) le 04 mai 2021. Le livrable est attendu au premier trimestre 2022, dans la perspective de la signature d'un **Pacte Financier et Fiscal** à la suite du Projet de Territoire.

Thonon Agglomération travaille donc bien désormais sur le fond et vise à dépasser la simple addition des schémas directeurs.

En deuxième lieu, je confirme le processus engagé pour plus d'intégration et de mutualisation. L'année 2021 se conclut en effet par une collaboration active avec la ville centre en matière d'achats : 6 groupements de commande déjà régularisés et un ajustement systématique des durées de marchés en cours pour une convergence lors des renouvellements.

Les services fonctionnels des deux entités travaillent désormais régulièrement à plus d'efficacité, notamment en matière de recrutement, d'urbanisme, d'informatique et de finances, mais également sur des politiques de service à la population (culture, sport, ...). Des conventions de mise à disposition de services entre la ville centre et l'agglomération seront régularisées chaque fois que nécessaire.

En troisième lieu et dernier, et sans être exhaustif, il me paraît important de citer les principaux chantiers techniques entamés depuis fin 2020. Il en est ainsi de la politique d'achat traduite au sein d'une nomenclature effective en janvier 2022. Le regroupement en 26 familles d'achats garantira la mise en concurrence, notamment grâce à une meilleure computation des seuils et une adaptation des procédures.

Le travail préparatoire à la gestion des temps de travail connaîtra un déploiement courant 2022. La bonne gestion des astreintes est en voie de finalisation.

Les correctifs comptables et budgétaires sont intégrés à la procédure budgétaire 2022.

Toutefois, le rythme et la bonne fin de ces évolutions dépendront des capacités de l'agglomération à pourvoir les emplois figurant aux organigrammes cibles dont le dernier a été arrêté le 21 décembre 2021.

Espérant vous avoir éclairé sur la volonté et les orientations du nouvel exécutif que j'ai l'honneur d'animer,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes considérations distinguées.



Christophe ARMINJON,
Président